

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL. Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces 25 c. la ligne. Réclamations 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

BUREAUX

CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, Prix des places, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA. It contains train schedules, departure times, and fares for various routes.

Cahors, le 8 Avril 1871

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 7 avril, 7 heures 10 minutes, soir. Chef du pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, procureurs généraux de la République, généraux commandants des divisions et subdivisions militaires et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Hier, le régiment de gendarmerie et la brigade Basson ont enlevé Courbevoie, caserne et ville. Aujourd'hui vendredi, la division Montaudon, habilement et énergiquement dirigée par son chef, parfaitement aidée des troupes du génie, a enlevé le pont de Neuilly, défendu par ouvrage des plus considérables.

L'entraîn des troupes a été extraordinaire. Le général Montaudon a été blessé légèrement, mais le général Péchot très-grèvement. Les insurgés ont fait des pertes immenses. Cette journée sera décisive par l'importance de la position qu'on vient de conquérir.

Le Préfet du Lot, E. POUENY.

Versaille, 8 avril, 1 heure 10 minutes, matin.

Intérieur à Préfets.

Nos troupes ont enlevé aujourd'hui avec le plus grand entrain, le pont de Neuilly et les barricades que les insurgés avaient établis au delà du jour. Elles occupent Neuilly.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, E. POUENY.

LA GUERRE CIVILE

« La France a retrouvé son armée », s'écriait naguère M. Thiers dans une de ses proclamations. Nous sommes heureux de ce retour de nos troupes à la discipline et à la victoire, mais nous déplorons que ce triomphe de nos soldats n'ait pas été remporté sur des étrangers, au lieu de l'être sur des Français indignes, il est vrai, de porter ce nom.

Après la funeste guerre qui s'est terminée par la capitulation de Paris, nous pensions avoir épuisé la coupe d'amertume. Et cependant un malheur plus affreux nous menaçait, un malheur plus terrible que la perte de deux provinces, plus écrasant qu'une carte à payer de cinq milliards, plus honteux que toutes les humiliations que nous avons subies de Sedan à Montretout : la guerre civile.

Nous espérons que sous l'étreinte du malheur, toutes les divisions disparaîtraient, tous les cœurs battraient à l'unisson, et qu'il n'y aurait plus en France que des Français. L'illusion n'a pas été longue, et la déception

a été aussi triste que l'espérance était consolante. Au lieu de se tendre la main, au lieu de préparer la revanche par l'union et la concorde, les partis se sont défiés, menacés; la réaction a relevé la tête, les meneurs révolutionnaires ont continué leurs agissements, le parti de l'ordre a comme toujours, limité de Conrart le silence prudent,

et, un beau matin, le Gouvernement a dû quitter Paris, et Paris s'est laissé surprendre par la Commune.

Au lieu de chercher à réparer sa faute, à se faire pardonner sa révolte, cette Commune a voulu faire du communisme, de l'arbitraire, de l'illégalité; elle a voulu se substituer au pouvoir régulièrement nommé et, pour la première fois depuis 1789, malgré quelques tentatives promptement avortées et facilement réprimées, la France n'a pas approuvé une révolution faite à Paris.

Il faut désormais compter avec la province; les événements actuels le démontrent assez. Mais pourquoi vouloir créer un antagonisme, une rivalité entre Paris et les départements? Soyons tous Français, tous unis; c'est alors seulement que nous serons forts.

Quelle satisfaction pour les Prussiens! quels tressaillements de joie quand ils entendent retentir les canons d'Issy ou du Mont-Valérien lançant leurs obus et leurs boulets sur des troupes françaises; quand ils voient la guerre civile achever l'œuvre de deuil et d'extermination qu'ils avaient si bien commencée.

Ah! qu'il soit maudit à jamais ce jour de deuil et de honte où de perfides ambitieux n'ont pas hésité devant le plus grand des crimes et ont conduit à une lutte fratricide leurs concitoyens égarés. Il faut une répression prompte et énergique. Elle le sera. Nous avons tout lieu d'espérer que la cause de l'ordre triomphera bientôt; mais s'il est de dures nécessités auxquelles il faut se soumettre, il est aussi des victoires qu'il faut taire et déplorer.

J. DELBAU.

Versailles.

Par arrêté de ce jour, 4 avril, et sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française, a nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur M. le général de division Pellé, blessé ce matin à Châtillon, à la tête de ses troupes.

On lit dans le Moniteur universel d'hier:

Voici une lettre officielle, émanant de Versailles, et arrivée ce matin même à Paris, qui tirera d'inquiétude le personnel des divers services non compris dans la délégation de Versailles.

Nous croyons devoir la reproduire parce que nous savons que plusieurs chefs de bureau et employés ne l'ont pas reçue:

Versailles, 1er avril 1871.

Messieurs les chefs de bureau et employé

yés des divers services on compris dans la délégation, sont informés qu'ils pourront se présenter à la caisse de leur ministère respectif au palais de Versailles, à partir du lundi 3 avril, pour toucher leurs appointements du mois de mars. La caisse est ouverte de midi à trois heures.

Nous savons de source certaine, dit le Gaulois, que M. de Bismark avait offert à M. Jules Favre de faire la police de Paris. Le Times relate, en le confirmant le bruit très-accrédité que les puissances étrangères auraient secrètement engagé la Prusse à entrer dans Paris et à en finir avec l'insurrection.

Les journaux annoncent que plusieurs députés de Paris se sont rendus au bureau du Rappel, pour essayer de constituer un comité de paix publique destiné à faire prévaloir des idées de transaction.

On a insinué que la Commune de Paris se proposait d'accréditer des ambassadeurs auprès des puissances étrangères.

Ce qui, tout d'abord, pourrait passer pour une plaisanterie, n'est, dit la Petite-Pressé, que l'exacte et complète vérité.

Le pouvoir municipal de l'Hôtel-de-Ville a, de son propre mouvement, décidé l'envoi de plénipotentiaires, avec un réservoir toutefois: c'est que la Commune n'entend nouer de relations diplomatiques qu'avec les gouvernements républicains.

On parle d'une modification du projet de loi sur les loyers, présenté par M. Dufaure.

Les loyers au-dessous de 500 fr. bénéficieraient d'une remise des deux tiers; l'état indemniserait les propriétaires d'un tiers. Dans certains cas la remise des termes pourrait être totale.

Pour les loyers au-dessus de cinq cents fr., un jury, dont la nomination ne serait plus réservée au juge de Paix, déciderait par voie d'arbitrage, avec faculté de réduire jusqu'aux deux tiers.

Versailles, 5 avril.

Si nos informations sont exactes, Gustave Flourens n'est pas mort sur le champ de bataille.

Grièvement blessé et fait prisonnier en même temps que l'un de ses aides-de-camp, il a été amené à Versailles: quelques minutes après son arrivée, il expirait des suites de ses blessures.

Il est inexact que, comme on l'a prétendu, le général insurgé Henry qui est pris du gouvernement, ait été fusillé. Aucune décision n'a encore été prise à son égard. D'ailleurs, il n'est pas inutile de faire observer que l'identité de ce chef insurgé n'est pas encore régulièrement établie.

Bordeaux, 6 avril, 7 h. 30 matin.

Versailles, 5 avril. — Les insurgés des forts d'Issy et de Vanves continuent à cano-ner la redoute de Châtillon, sans résultat.

Les insurgés ont attaqué cette nuit le pont de Sèvres, mais ils ont été repoussés.

Un décret du gouvernement de la Commune de Paris ordonne d'enrégimenter tous les célibataires, de 17 à 35 ans.

Le Mot d'Ordre, journal de Rochefort, reconnaît que les gardes nationaux ont fait des pertes sérieuses.

Versailles, 6 avril, soir.

La situation continue d'être très-bonne. Aujourd'hui, les troupes ont délogé les révoltés des positions qu'ils occupaient au pont de Neuilly réoccupé par eux depuis lundi.

Les troupes poursuivent les bataillons de gardes nationaux du côté de Châtillon. La canonnade continue avec les forts de Vanves et Issy.

Une députation de commerçants de Paris est arrivée aujourd'hui à Versailles: elle a eu une longue conférence avec M. Thiers sur les moyens de pacifier Paris.

Aujourd'hui un télégramme de Londres fait pressentir le prochain rétablissement de l'ordre dans cette ville.

Un télégramme de Marseille annonce que la tranquillité est complètement rétablie. Le préfet a été réinstallé dans la préfecture.

Une dépêche annonce une forte hausse à la Bourse de Lyon.

Berlin, 5 avril.

La nouvelle du Times, suivant laquelle M. Thiers aurait payé 500 millions sur l'indemnité due à la Prusse est dénuée de tout fondement.

La France n'a encore rien payé de l'indemnité de guerre; elle est même encore en arrière de 40 millions en plus qu'elle doit pour frais d'entretien des troupes allemandes.

Nouvelles de Paris

On lit dans la Cloche d'hier soir: Liberté de la presse. — Ce matin, la commune a fait saisir, pour se conformer à l'avis du citoyen Lissagay, quatre journaux: la Liberté, Paris-Journal, le Constitutionnel et les Débats.

Les scellés ont été apposés sur les bureaux et les presses de ces quatre feuilles, qui sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Liberté individuelle! Cette liberté-là est tout aussi respectée que la liberté de la presse.

Hier soir, presque à la même heure, des gardes nationaux se sont rendus à l'Archevêché et chez le curé de la Madeleine.

L'archevêque de Paris qui était chez lui, a été arrêté sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat.

L'appartement de M. Deguerry a été mis au pillage et dévasté.

On nous affirme que quinze mille gardes nationaux sont prisonniers à Satory.

Belleville. — Montmartre.

Vers deux heures de l'après midi on battait le rappel dans les faubourgs. Il s'agissait de rassembler de nouveau les bataillons fuyards du matin. Les gardes nationaux n'arrivaient qu'avec une certaine

lenteur et en assez petit nombre.

Il paraît que beaucoup des plus résolus de la première heure se refusent à dépasser les portes de la ville. Des compagnies de 125 hommes arrivent avec peine à réunir plus de 60 hommes.

Encore une journée comme celle d'avant-hier, et la commune n'a plus d'armée.

Les Faubourgs.

L'aspect des faubourgs est de plus en plus triste.

L'effervescence du premier moment tourne en désolation et en colère. Les récits des fuyards, comme la Commune appelle les défenseurs qu'elle laisse sans manger, détruisent l'espérance d'un succès facile. Et puis on apporte des blessés, ceux qui ne le sont que légèrement reviennent seuls la tête enveloppée, le bras en écharpe.

On rappelle toute la journée les mêmes gardes nationaux revenus dans la matinée; mais il a été difficile de les rassembler. Le découragement pointe déjà; on a des doutes sur l'habileté des chefs.

Certains faits jettent une autre inquiétude dans les esprits: on parle, de nouveau, de fédérés désarmés par des gardes nationaux des bataillons dissidents. Un homme du 194e aurait même été rudoyé au pont d'Iéna.

On lit aux Dernières Nouvelles de l'Opinion nationale d'hier soir:

Ce matin, tout était calme du côté du Mont-Valérien; cependant, au dernier moment, la canonnade a repris avec une certaine vivacité. Dans la direction de Vanves et d'Issy, la fusillade s'égrène par de longs intervalles et brusques reprises. Des gardes nationaux sont toujours embusqués dans les carrières du val de Clamart; ils tiraillent sur les bois d'en face, mais c'est de la poudre jetée aux moineaux.

Les avant-gardes de Versailles ne répondent pas. Issy envoie de temps à autre un coup de canon; les batteries adverses restent muettes, et pourtant un gros de gardes nationaux s'expose assez maladroitement, à découvert, sous la portée du canon de Meudon. Cette inaction paraît annoncer ou le terme prochain des hostilités ou une préparation à une énergique offensive.

On lit dans la Patrie:

Un fait important commence à se produire. Depuis hier, les murs de Paris se couvrent d'affiches signées par les noms les plus honorables, qui font un appel énergique et loyal à la paix et à la conciliation. Cette idée est dans tous les esprits. Des réunions sont indiquées afin de s'entendre et de trouver un moyen pratique pour la faire triompher et arrêter, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'effusion du sang français.



Nous avons annoncé hier, que la Commune avait fait arrêter Mgr Darboy, archevêque de Paris, et M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

On nous apprend l'arrestation de trois autres prêtres du clergé parisien :

Celle de M. l'abbé de Mauléon, curé de Saint-Séverin ;

Celle du premier vicaire de Notre-Dame-de-Lorette ;

Et celle de M. l'abbé Croze, aumônier général des prisons, qui avait accepté et remplissait avec dévouement la pénible mission d'accompagner les condamnés à mort à l'échafaud.

Le Gaulois annonce que M. Thiers a reçu les félicitations du corps diplomatique pour les succès obtenus par la cause de l'ordre.

Ces félicitations ont été faites avec la discrétion commandée par les tristes circonstances auxquelles elles avaient trait.

Une correspondance adressée à l'Indépendance belge, dépeint la situation de la Commune de Paris comme commençant à s'effondrer. Le bruit court que dans une rencontre entre quelques bataillons de la ligne de Versailles et des bataillons de Belleville, ces derniers ont lâché pied. On croit qu'ensuite engagée, la garde nationale du centre de Paris fera des démonstrations contre la Commune qui a causé du mécontentement parmi les typographes, les bouchers, les marchands des marchés par suite de réquisitions.

Marseille, 5 avril, matin.

Les troupes ont attaqué hier matin les insurgés réfugiés dans la préfecture. Le combat a eu lieu toute la journée autour de la préfecture qui a été bombardée de midi à sept heures. Il y a eu beaucoup de victimes. Le soir, les marins ont enlevé la préfecture à la bayonnette. L'amiral Crosnier et les autres autorités ont été délivrés. Tous les insurgés ont été faits prisonniers.

Il résulte de renseignements qui nous sont communiqués, que le gouvernement de Versailles a envoyé au général commandant les troupes destinées à opérer contre l'insurrection de Limoges, l'ordre de ne pas accepter de transaction ; la force entière devant être employée à discrétion ou être réduite par la force. La garde nationale doit être désarmée et les coupables seront soumis à l'autorité judiciaire.

Marseille, 5 avril, soir.

La plus grande tranquillité règne à Marseille. Les fauteurs du désordre sont en pleine déroute. 500 prisonniers seront déferés au conseil de guerre.

Les communications télégraphiques sont rétablies.

La commune de Paris.

Le Journal officiel de la Commune de Paris doit être aujourd'hui tout particulièrement signalé l'indignation du pays :

Voici la menaçante et sanglante proclamation qui figure en tête de sa partie officielle :

COMMUNE DE PARIS.

Citoyens,

« Chaque jour les bandits de Versailles égorgent ou fusillent nos prisonniers, et pas d'heure ne s'écoule sans apporter la nouvelle d'un de ces assassinats.

« Les coupables, vous les connaissez : ce sont les gendarmes et les sergents de ville de l'empire, ce sont les royalistes de Charrette et de Cathelineau qui marchent contre Paris au cri de : Vive le Roi ! et drapeau blanc en tête.

« Le gouvernement de Versailles se met en dehors des lois de la guerre et de l'humanité ; force nous sera d'user de représailles.

« Si, continuant à méconnaître les lois habituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos ennemis massacrent encore un seul de nos soldats, nous répondrons par l'exécution d'un nombre égal ou double de prisonniers.

« Toujours généreux et juste dans sa colère, le peuple abhorre le sang comme il abhorre la guerre civile ; mais il a le devoir de se protéger contre les attentats sauvages de ses ennemis, et quoi qu'il lui en coûte, il rendra œil pour œil et dent pour dent.

« Paris, le 5 avril 1871.

« La Commune de Paris »

Cette menace de « représailles » est répliquée par l'arrêté suivant :

La Commune de Paris,

« Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français ;

« Considérant que les représentants de la commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie des deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées ; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

« Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques ;

Décète :

« Art. 1er. Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

« Art. 2. Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déferés.

« Art. 3. Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

« Art. 4. Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

« Art. 5. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement de la Commune de Paris sera, sur-le-champ, suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

« Art. 6. Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage. »

Chronique locale

Les cérémonies religieuses du Jeudi-Saint ont été favorisées par un temps magnifique. Aussi, dans l'après-midi, les fidèles se sont-ils rendus en foule aux églises et chapelles.

Dans la nuit dernière, la caisse du percepteur de Cahors a été pillée.

Les voleurs ont pénétré dans le bureau en brisant la porte d'entrée et se sont emparés de 1400 fr. en numéraire qui se trouvaient dans la caisse avec d'autres valeurs en billets de banque que les voleurs ont jugé prudent de laisser.

Les vols se multiplient depuis quelques temps à Cahors. Il est bon que la police redouble de vigilance dans son service de nuit.

Nous recevons communication de l'ordre du jour suivant, adressé à la mobile du Lot par le général Maurand, commandant les forces de Bretagne :

ORDRE

Officiers, sous-officiers et soldats du 70e mobile.

En six mois de campagne vous avez pris part à 14 combats (1). Les pertes que vous avez faites dans tous les grades affirment votre résistance héroïque. Votre conduite à Ley-sous-Gravan, à Ourcelles, à Aurigny, à Montoire, à Gué-du-Loir et à Parigné-l'Évêque vous ont valu les félicitations de votre général de division.

Si vous n'avez pas réussi à chasser l'envahisseur, vous avez du moins conquis des titres de gloire. Les chefs qui ont eu l'honneur de vous commander, sont justement fiers de vous.

Retenez dans vos foyers, avec la satisfaction d'avoir noblement concouru à la défense du pays et continuez vos efforts pour relever la France amoindrie.

Que le souvenir de la détresse et des maux de la patrie reste présent à votre mémoire ; qu'il élève votre cœur, grandisse votre courage et vous donne ainsi le moyen et la force de préparer et de précipiter l'heure de la vengeance.

Pour l'accomplissement de cette œuvre, vos chefs qui vous connaissent, vos concitoyens peuvent compter sur vous.

Au Mans, le 23 mars 1871.

Le général commandant les forces de Bretagne.

Signé : MAURANDY.

(1) 1er Combat, Brune. — 2e Patay. — 3e Ley-sous-Gravan. — 4e Ourcelles. — 5e Aurigny. — 6e Montoire. — 7e Vendôme. — 8e Reconnaissance de Villers. — 9e Reconnaissance de Mourieu. — 10e Gué-du-Loir. — 11e Courdemanche. — 12e Parigné-l'Évêque. — 13e Changé. — 14e Château-des-Noyers.

Les commandants GUIRAUDIES-CAPDEVILLE et PECHVERTY ont l'honneur d'informer MM. les officiers et soldats du 70e mobile, actuellement dans leurs foyers, que le régiment devant arriver à Cahors le 12 avril courant, il sera célébré dans la matinée du 13, à 9 heures, un office funèbre pour les militaires du corps, décédés pendant la campagne.

Ils osent espérer que tous, officiers et soldats, voudront assister à cette cérémonie, et rendre ainsi un dernier hommage aux braves jeunes gens qui sont morts pour la défense de leur pays.

Les ministres de la guerre et de l'intérieur ont envoyé l'ordre aux préfets de rechercher avec soin toutes les armes perdues par les mobiles et les mobilisés sur tous les points du territoire.

Ces armes devront être centralisées aux préfectures et tenues à la disposition du gouvernement de l'Assemblée.

D'après une circulaire de M. le ministre de la guerre, adressée à MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions, les militaires qui sont originaires des portions de territoires cédées à l'Allemagne par les préliminaires de paix seront, sur leur demande, renvoyés dans leurs foyers en vertu de congés provisoires, à quelque titre d'ailleurs qu'ils se trouvent liés au service, appelés, substitués, remplaçants, engagés volontaires ou rengagés avec ou sans prime.

On assure que l'autorité militaire vient de lancer des mandats d'arrêt contre tous les militaires absents illégalement de leurs corps. Nous ne pouvons qu'engager ceux que la chose concerne à éviter le scandale d'une arrestation et la conduite de brigade en brigade, en rejoignant dans le plus bref délai leurs corps respectif, sauf à y subir, à l'arrivée, les peines disciplinaires plus douces, à coup sûr, que celles qui seront prononcées par les conseils de guerre.

NEUROLOGIE

Extrait du Sarladais, journal de la Dordogne.

Jeudi 30 mars 1871.

Le député le plus ancien de la dernière Chambre, celui qui depuis la plus longue période a été appelé par les suffrages de ses concitoyens pour siéger dans les diverses assemblées qui se sont succédées, M. Deltheil, officier de la Légion-d'honneur, est mort dans notre ville jeudi dernier, à l'âge de 74 ans.

Une foule considérable composée de tous ses compatriotes auxquels cette triste nouvelle était parvenue, et des nombreux amis qu'il avait à Sarlat, l'accompagnaient vendredi matin à sa dernière demeure, où l'un d'eux, M. E. Selves, maire de Sarlat, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Je cède à un besoin de mon cœur en même temps que j'accomplis un devoir en venant rendre un dernier hommage à l'homme si digne, si honnête et si bon qui vient de mourir parmi nous.

Oui, j'obéis à mon cœur, envahi aujourd'hui par une tristesse qui demande à s'épancher. Et comment lorsque personne n'a connu ce pauvre M. Deltheil sans l'aimer, n'aurais-je pas ressenti pour lui la plus affectueuse vénération.

Ami le plus intime de mon père, dans toutes les circonstances il s'est montré fidèle à sa mémoire, dévoué à sa famille, et au nom de ma mère qui l'a précédé de quelques jours je viens exprimer sur sa tombe, à lui s'il peut m'entendre, à sa famille qui les recueillera les sentiments de gratitude dont ses enfants sont restés pénétrés.

J'ai dit aussi que j'accomplissais un devoir, et en effet, quoique M. Deltheil fut presque un compatriote, qu'il eut ici de nombreuses et étroites relations, beaucoup ignorent cette nature affable, bienveillante et sympathique qui lui a valu ce rare bonheur d'être constamment entouré dans son pays des témoignages les plus honorables et les plus flatteurs.

Nommé en 1832 par le canton de Souillac, membre du Conseil général du Lot, dont depuis plus de vingt ans il fut président ou vice-président, il a été continuellement réélu, sauf dans une circonstance où il déclara s'effacer devant un ami.

Envoyé en 1836 par ses concitoyens à la Chambre des députés, il y siégeait encore il y a quelques mois, après huit livres réflexions successives, et la maladie qui nous le ravit l'a sans doute seule empêché d'être au nombre des derniers élus.

Et ce doyen de nos représentants à quoi devait-il ses suffrages ? Ce n'est pas aux nombreux services que sa nature le portait à rendre, mais à son esprit conciliant qui le faisait accepter par ceux-là même dont il forçait l'estime malgré la discorde d'opinions.

Je suis un de ces disciples les plus anciens, et c'est peut-être à la sincérité de ses convictions si différentes des miennes que je dois d'avoir appris à respecter les opinions que je ne partage pas.

Que pourrais-je vous dire de ses vertus privées ? Le désespoir de sa pauvre veuve dont vous avez pu admirer le dévouement, les larmes de son fils unique, et les regrets de ses amis en sont la plus éloquentة démonstration.

Et maintenant adieu, cher et bon Monsieur Deltheil, jouissez en paix de la récompense que vous avez si bien méritée !

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 21 au 25 mars 1871.

- Mathématiques élémentaires. Dessin d'imitation : 1 Pech, 2 Gélis. Mathématiques préparatoires. id. 1 Basset, 2 Constanty. Rhétorique. id. 1 Penchenat, 2 Médard. Seconde. id. 1 Serrano, 2 Peyrissac. Troisième. id. 1 Lescale, 2 Barancy. Quatrième. id. 1 Delmas, 2 Lachiche. Cinquième. id. 1 Ires, 2 Desbans. Sixième. id. 1 Ségnela, Rochette. Écriture : 1 Valmary, 2 A. Deloncle. Septième. id. 1 Castagné N., 2 Rives. Huitième. id. 1 Barriéris, 2 Tourrette. Classe préparatoire. Première division. id. 1 Bonnet, 2 Chaigneaux. Deuxième division. id. 1 Labie, 2 Maratuech. Troisième division. id. 1 Castagné L., 2 Bénéch. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. id. 1 Andrieu, 2 Peyrissac. Première année. id. 1 Gasc, 2 Montagne. Année préparatoire. id. 1 Alazard, 2 Guitard. Le Proviseur, RICHARD.

Une bonne et sage mesure que nous voudrions voir prendre par toutes les municipalités :

Un arrêté du maire du Havre, considérant que l'ivrognerie et la débauche ont été, dans ces dernières années, les principales causes de l'abaissement moral des populations, et que, pour remédier à cet état de choses et replacer la nation française au rang dont elle était si fière, il y a urgence de réagir vigoureusement contre ces funestes penchants ou l'homme perd sa santé, son énergie et sa dignité, remet en vigueur les mesures de police concernant les cafés, les cabarets et les débits de boisson, et déclare que ces mesures seront appliquées dans toute leur rigueur.

L'ivrognerie a pris depuis quelques temps en France d'énormes développements. Nos soldats en ont donné maintes fois, pendant le cours de la guerre, le douloureux spectacle. Si l'on veut régénérer la population, il faut combattre énergiquement, dans la mesure du possible, ce vice qui compromet la santé, abaisse l'intelligence et enlève à l'homme le sentiment de sa dignité.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Bulletin Agricole

Nous lisons dans l'Echo de Marmande du 2 avril :

Hier, la foire du premier samedi d'avril n'a pas donné lieu à de nombreuses transactions, le champ de foire était du reste assez faiblement approvisionné. Quant au prix, il est fort élevé. Les élèves de la race porcine sont aussi à des prix inabordable. Malgré leur prix élevé et les embarras qu'on éprouve pour les nourrir, ils se vendent fort bien.

Il y a toujours de la prune sur notre marché, et si les affaires continuent à aller ainsi, il y en aura probablement jusqu'à la nouvelle récolte. Le prix de ce fruit, qui avait pris il y a quelque temps une certaine faveur, est retombé à un prix peu rémunérateur par suite des événements. Toutes les demandes sont arrêtées, ainsi que les expéditions des quantités vendues.

Transaction sur les blés presque nulles : la situation des affaires paralyse entièrement le commerce. La meunerie achète peu et seulement au fur et à mesure de ses besoins.

Cours difficile à établir de 26-50 à 27 fr. les 80 kilos, sans ventes importantes.

La foire, qui a eu lieu cette semaine à Agen, a été favorisée par un temps magnifique. La quantité de viande de porc salée qui était mise en vente sur le cours de la Plateforme et de la Porte-Neuve a été aussi

considérable que les années précédentes, malgré la cherté des menus grains et celle des autres substances fourragères.

Le lard a été débité à raison de 90 cent à 1 fr. le demi-kilogramme. Le jambon n'a pas dépassé le cours de 85 centimes ; mais le saucisson paraît avoir haussé, puisque les détenteurs exigeaient 3 fr. 50 et 3 fr. de la livre, suivant provenance et qualité.

Le trafic des denrées coloniales a été fort animé. La vente des morues et des sardines de conserve a donné lieu, à cause des jours d'abstinence, à de beaux profits en faveur du négoce de l'épicerie.

En revanche, la boucherie chôme à ce moment de l'année et suspend le mouvement ordinaire de ses approvisionnements.

Est-ce pour ce motif qu'il y avait très-peu de bestiaux gras sur le champ de foire du Gravier ? c'est probable, car ce rendez-vous des éleveurs laissait voir beaucoup d'espace vide.

Le cours des bestiaux est momentanément en baisse par suite du retard occasionné par les gelées à la pousse des nouveaux fourrages.

Le calme le plus complet régnait mercredi dans l'enceinte de la Halle. La spéculation est arrêtée par la crise politique et le négoce n'opère qu'en raison des besoins les plus urgents.

La mercuriale se réduit à des prix presque nominaux, car les achats n'ont jamais eu moins d'importance.

Les froments de la vallée du Gers sont tenus à 28 fr. 50 les 81 kil., sans preneurs à ces conditions.

Les bons blés de Laroque, Saint-Maurin et Puymirol s'obtiennent plus couramment à 27 fr. 50 et 27 fr. 75. — Ceux de Garonne se payent au même taux, — mais sans dépasser la limite de la consommation journalière.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 4 Mars au 8 Avril 1871.

Naissances.

Grivel (Jeanne-Marie), place Fénélon. — Berçon (Frédéric-Jean), à Caviac. — Couilhac (Joseph-Guillaume), Boulevard Nord. — Barrié (Julien), rue des Boulevards. — Fontanel (Gabriel), St-Georges.

Décès.

Lourmet (Joseph), imprimeur, 76 ans, rue Darnis. — Clair (Louis), 3 mois, rue du Peigné. — Boyé (Jean-Bernard), 17 mois, rue Donzellet.

Dernières nouvelles

Versailles, 8 avril.

On ne doit pas être surpris qu'un grand nombre de représentants du peuple ne se soient pas joints aux braves régiments de l'armée dans les journées d'hier et d'aujourd'hui. La bonne volonté qui s'était manifestée dans ce but parmi les représentants de tous les partis, n'a pu aboutir par le motif que le président de l'Assemblée, la commission de quinze membres, nommée pour concourir à la défense de l'Assemblée avec le Gouvernement, enfin, le chef du pouvoir exécutif, ont pensé qu'il serait imprudent et impossible de quitter les bancs parlementaires dans un moment où les plus grandes propositions pourraient être mises en délibération.

Cette réponse a été faite à une députation de quatre membres :

MM. Pagès Dupont, Andron de Kerdrel, Cochery et de Camout, qui avaient pris la résolution de se rendre immédiatement au milieu des combattants de l'ordre.

D'après les derniers avis, le maréchal MacMahon, serait appelé au commandement en chef de l'armée de Paris.

A CÉDER

Un Commerce fondé en 1814, consistant en Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verreries, Epicerie, et autres articles gros et détail. S'adresser à M. Gambetta, rue du Lycée qui en est le propriétaire, et à M. Bonnet, homme d'affaires à Cahors.

Facilités pour le payement.

ON DEMANDE

les cantons du Lot, des agents capables pour une Compagnie d'assurances sur la vie et l'incendie, et pour le canton et la ville de Cahors, bonne remise, s'adresser à M. de LADURANTIE, rue Ste-Catherine, 108, à Bordeaux (Gironde).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou